

recupérer les investissements importants exigés par CANDU.

● (2030)

Si le gouvernement désire soulever la question des ventes à la Chambre et nous laisser discuter des ventes de technologie nucléaire et, particulièrement, des recettes que nous procurera la vente des réacteurs CANDU, son attitude serait beaucoup plus franche. Il prétend le faire pour aider les pays en voie de développement. Pourquoi le prétendre quand notre politique officielle n'en fait nullement mention? J'espère que les députés ministériels répondront à cette question. Les députés d'en face ont répondu aux questions soulevées par l'opposition au début de la journée. Je crois que la question que je viens d'aborder nécessite une réponse.

J'aurais préféré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous expliquent comment nous pourrions aider les pays en voie de développement en participant aux politiques des denrées qui seront abordées à la CNUCED IV, qui se tiendra à Nairobi en mai prochain. Quelle politique le Canada proposera pour aider les pays en voie de développement à stabiliser le prix de 18 denrées de base, ces prix étant régis par les pays industrialisés y compris le Canada? Ils ont fait l'objet de négociations théoriques aux sessions spéciales des Nations Unies et seront négociés plus sérieusement à la CNUCED IV, en mai.

J'aurais aimé que le ministre nous parle du travail très utile qu'il a effectué en tant que coprésident de la conférence sur les possibilités économiques internationales, communément appelée la Conférence nord-sud, qui a eu lieu dans la banlieue parisienne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a coprésidé cette conférence au nom des pays industrialisés. Il sait que le Canada a un rôle très important à jouer pour aider les pays industrialisés à s'intéresser à notre commerce international et aux travaux de la Conférence nord-sud.

Jusqu'ici nous n'avons pas entendu parler des travaux de la CNUCED IV, de la Conférence nord-sud ou de la conférence sur le droit de la mer. Nous n'avons pas entendu parler de la position de ces organismes sur l'exportation de la technologie nucléaire. Donc, avec tout le respect que je vous dois monsieur l'Orateur, j'estime que l'argument invoqué par le gouvernement n'est qu'un leurre par lequel il cherche à se justifier.

Je reconnais que nous sommes dans un dilemme moral terrible. La seule issue est une discussion franche à la Chambre. D'une part, le Tiers-monde est sans aucun doute extrêmement désireux d'avoir accès à la technique nucléaire que possèdent les pays développés. D'autre part, les ventes d'uranium et de réacteurs nucléaires soulèvent le danger et la probabilité de faire proliférer les armements nucléaires.

On nous demande donc de peser d'une part un souci d'équité à l'égard des sources d'énergie, de l'autre le spectre d'un holocauste atomique. Et qu'on ne s'y trompe pas: comme nous l'avons vu dans le cas de l'Inde, n'importe quel pays qui dispose d'uranium et détient la technique de retraitement, peut construire une bombe atomique à l'aide du plutonium dérivé du réacteur CANDU.

En cherchant à étendre nos ventes, nous avons continué à vendre des réacteurs, malgré l'expérience de l'Inde, à laquelle mes collègues ont déjà fait allusion précédemment et sur laquelle je ne reviendrai pas. Examinons à présent les cas de la Corée du Sud, de l'Argentine et du Pakistan.

Quelques mots tout d'abord sur la Corée du Sud. A plusieurs reprises j'ai protesté à la Chambre et en comité

Prolifération des armes nucléaires

contre la vente d'un réacteur CANDU à la Corée. Si j'ai protesté, c'est pour deux raisons: nous ne pouvons avoir les garanties internationales nécessaires; deuxièmement, le régime sud-coréen actuel n'est pas stable. Cet après-midi, le ministre s'est récrié, car nous ne connaissions pas les politiques qu'il avait déposées à la Chambre. Eh bien, j'en ai des exemplaires et je les ai lus et j'aimerais poser certaines questions sur l'accord qu'il a déposé le 30 janvier 1976 à la suite de la signature de l'accord avec la Corée du Sud, accord qui, à mon avis, comporte trois principaux aspects discutables. Ils constituent d'ailleurs le fond de ce débat. Il est encore temps que le gouvernement agisse, avant qu'il ne réaffirme ses accords nucléaires avec l'Inde. Il est encore temps de poser certaines questions difficiles au gouvernement et c'est, bien entendu, l'objet de la motion dont nous sommes saisis.

Je ne me préoccupe pas à l'heure actuelle de la Corée du Sud, puisque l'accord a été signé et que le document a été déposé. Je puis cependant suggérer au ministre que en dehors de suspendre l'aide nucléaire et la fourniture de matériel, le Canada n'a aucune sanction effective à appliquer contre les Coréens s'ils font un mauvais usage de la technique nucléaire. En second lieu, les cartouches de combustible usé ne seront pas retournées au Canada, si bien qu'après quelque temps, la Corée du Sud aura acquis un stock important de plutonium non-traité. Or ceux qui ont étudié la question savent qu'il faut une quantité infime de plutonium, qui d'ailleurs peut être volé ou disparaître, pour construire un engin atomique.

Troisièmement, l'entente avec la Corée du Sud a été signée la veille où les sept pays fournisseurs, appelés la conférence de Londres, ont conclu un nouvel accord. Est-ce que l'entente conclue avec la Corée du Sud est conforme aux garanties définies par la conférence de Londres? Ce sont là des questions importantes auxquelles le ministre doit répondre.

Comme je l'ai dit, le gouvernement a rempli son contrat avec la Corée du Sud. C'est regrettable. S'il y a un pays au monde où la situation politique est instable, c'est en Corée du Sud. J'ai prié le ministre en comité d'examiner avec soin avec qui nous faisons affaire en Corée. C'est un des régimes les plus répressifs qui existent aujourd'hui. L'administration Park est accusée par des observateurs internationaux d'injustices économiques, de corruption et de violation incessante des droits de l'homme.

Une mission d'Amnistie Internationale envoyée en Corée du Sud a déclaré ceci:

La mission a constaté que les forces policières utilisaient la torture à la fois pour obtenir de fausses confessions et aussi comme moyen d'intimidation.

D'autres groupements civils de défense des droits de l'homme ont critiqué le régime, dont la Commission internationale des juristes et la Ligne internationale des droits de l'homme. La Conférence religieuse mondiale pour la paix a publiquement exprimé l'inquiétude que lui inspire la répression politique en Corée du Sud, surtout à l'endroit de ceux qui, répondant à leur conscience religieuse, se sont élevés contre la violation des droits de l'homme par le gouvernement Park et qui se trouvent maintenant en prison. Voilà le gouvernement à qui le nôtre a fait confiance.

Je suis peu disposé à faire confiance au gouvernement de la Corée du Sud. Malheureusement, l'entente a maintenant été signée. Il n'y a à peu près rien à y faire. Nous n'avons pu discuter de l'entente avant qu'elle n'ait été signée parce que le gouvernement croyait à tort qu'il ne fallait pas débattre à la Chambre les ententes internationales avant